

En conséquence du traité dernièrement conclu entre l'Espagne & le Portugal, on est fort occupé d'un plan relatif à l'établissement des douanes & au transport des marchandises d'un état à l'autre. Il en résultera un grand avantage pour ce royaume, dont le commerce se faisoit par les Anglois, à l'exclusion des autres nations. D'ailleurs le droit d'aubaine est pleinement aboli entre notre cour & celle de France; de sorte qu'à l'avenir les Portugais & les François pourront réciproquement retirer des deux états les successions qui leur y seront échues, & vivre comme les sujets d'un même païs.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 30 Décembre.*) Le 27 vers midi, la Reine alla à la chapelle du château avec une grande pompe. Sa Majesté sous un dais, étoit conduite par les ducs de Sudermanie & d'Ostrogothie, freres du Roi : puis marchoit après la Reine la duchesse de Sudermanie, suivie de son premier écuyer, la princesse Sophie-Albertine qui l'étoit de son grand chambellan, ainsi que les épouses des sénateurs du royaume & les dames de la cour. Mr. l'archevêque, accompagné des deux évêques Mrs. Menander & Benzelius, reçurent S. M. à la porte de la chapelle. Alors commença le service, pendant lequel Mr. de Troil, prédicateur de la cour, fit un sermon dont le texte étoit tiré du Pseaume 147, versets 12 & 13;